

**Portant autorisation de services autonomie à domicile
en mode prestataire auprès des personnes âgées et
des personnes en situation de handicap
gérés par la SAS AVS BESANCON**

N° FINESS : 250020641

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment l'article :

L.7232-4 relatif aux prestations prestées par les résidences services uniquement pour les besoins des personnes qui y résident ;

Vu le Code de la consommation ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles :

L. 312-1 6° et 7° définissant les services qui assurent des activités d'aide personnelle à domicile ;

L. 312-8 relatif aux évaluations ;

L. 313-1 et suivants relatifs aux appels à projets, aux autorisations et aux évaluations ;

L. 313-5 relatif à la tacite reconduction des autorisations

L. 313-6 relatif aux services autonomie à domicile habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 notamment l'article renforçant la politique en faveur de l'autonomie ;

Vu le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif au cahier des charges national des services autonomie à domicile (SAD) et modifiant le CASF ;

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 novembre 2023 adoptant le schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023-2028 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 11 mars 2024 autorisant la SAS AVS BESANCON à gérer un service autonomie à domicile « Aide » et accordant l'instruction de nouvelles demandes d'ouverture d'établissements secondaires ;

Considérant la demande de création d'établissements secondaires reçue le 28 mars 2024 pour intervenir en mode prestataire auprès des personnes âgées et en situation de handicap au sein des colocations Ages et vie situées à BONNEMAIN, CREVIN, ERCE EN LAMEE, MESNIL ROC'H et SIXT SUR AFF présentée par la SAS AVS BESANCON située 6 rue des Vallières Nord à CHALEZEULE ;

Considérant que le professionnel chargé de direction des services autonomie à domicile justifie des qualifications prévues aux articles D.312-176-6 à D.312-176-8 et D.312-176-10 du CASF ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1 : Les services autonomie à domicile (SAD) gérés par la SAS AVS BESANCON, ci-après nommé le gestionnaire, sont autorisés à intervenir en mode prestataire auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dont les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et/ou de la prestation de compensation du handicap (PCH). Les SAD relèvent de l'article L.313-1-3 du CASF et ne peuvent donc pas dispenser de prestations de soins infirmiers mais il doivent assurer l'accès des personnes à de tels soins lorsqu'elles en ont besoin.

Article 2 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale.

Article 3 : Les activités qui relèvent de la présente autorisation sont celles mentionnées à l'article D312-1 et D312-2 du CASF.

Article 4 : Le gestionnaire est autorisé à intervenir uniquement au sein des maisons Ages et Vie situées à SAINT OUEN DES ALLEUX, GEVEZE, BONNEMAIN, CREVIN, ERCE EN LAMEE, MESNIL ROC'H et SIXT SUR AFF.

Article 5 : Le gestionnaire est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Identification de l'entité juridique

Raison sociale du service : SAS AVS BESANCON (Ages et Vie)

6 Rue des Vallières Nord 25220 CHALEZEULE

N° SIREN : 750 510 075

N° FINESS : 25 002 064 1

Code statut juridique : 95 (SAS)

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages et Vie

5 rue du Docteur Gorvel 35140 SAINT OUEN DES ALLEUX

N° FINESS : 35 005 528 1

Code catégorie : [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages et Vie

La veille rue - lotissement Bellevue 35850 GEVEZE

N° FINESS : 35 005 535 6

Code catégorie [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages et Vie

10 et 12 allée Chateaubriand 35270 BONNEMAIN

N° FINESS : 35 005 724 6

Code catégorie : [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages et Vie

9 rue des sports 35320 CREVIN

N° FINESS : 35 005 725 3

Code catégorie : [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages & Vie

1-2 résidence du parc – rue des rhododendrons 35620 ERCE EN LAMEE

N° FINESS : 35 005 726 1

Code catégorie : [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages et Vie

4 rue Jean Charcot – Lanhélin – 35720 MESNIL ROC'H

N° FINESS : 35 005 727 9

Code catégorie : [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Identification de l'établissement

Raison sociale du service : SAD Ages et Vie

38 A et B rue de la Sauldre 35550 SIXT SUR AFF

N° FINESS : 35 005 728 7

Code catégorie : [460] Service Autonomie Aide (SAA)

Code clientèle : [700] Personnes Agées; [010] Tous types de déficiences Personnes Handicapées

Code discipline : 469 Aide à domicile

Article 6 : L'autorisation prend effet à compter du 2 décembre 2021 et pour une durée de 15 ans.

L'autorisation est accordée pour une durée de quinze ans dans les conditions prévues par l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. Le renouvellement, total ou partiel, est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 7 : Le gestionnaire répond à l'ensemble des obligations d'information préalable de l'usager par la remise du livret d'accueil, précisant entre autres le tarif horaire et les compléments de tarification liés à la prestation tels que définis à l'article L. 112-1 du code de la consommation.

Article 8 : En application de l'article L. 313-1 du CASF tout changement important dans l'activité, la zone d'intervention, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, est porté à la connaissance du Département. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord préalable de ce dernier. Le non-respect de ces obligations constitue un délit puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende (article L. 313-22 du CASF).

Article 9 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif auprès du Président du Département d'Ille-et-Vilaine ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <https://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 10 : Le Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine et le gestionnaire de la structure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 25 AVR. 2024

Le Président

Jean-Luc CHENUT